



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 027/ACAJ/2024

Kinshasa, le 05 juillet 2024 : L'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ) dénonce sans réserve le silence de la Justice Congolaise à la suite des graves soupçons de détournement de deniers publics pesant sur l'ancien Bureau provisoire du Sénat.

Compte tenu de la gravité des faits, l'ACAJ recommande à la Cour des comptes, d'enquêter sérieusement sur les faits imputés aux membres du Bureau Provisoire, dirigé par le Président Pascal Kinduelo, ainsi qu'à l'ancien Bureau définitif, qui était dirigé par le Président Modeste Bahati Lukwebo; et prendre déjà des mesures conservatoires notamment prescription de l'interdiction de quitter le territoire national et gel de comptes des personnes soupçonnées d'être impliquées dans la commission desdits faits.

Enfin, l'ACAJ recommande à la CENAREF, d'enquêter sur des faits de blanchiment d'argent commis au Sénat.

Pour toute information supplémentaire, contactez :
Me Georges KAPIAMBA, Président de l'ACAJ
Téléphone : + 243 81 048 8537, 814178272
Email : acajasbl@yahoo.fr, info@acajrdc.org

